



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-03-2026 /

Dossier complet le : 02-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014459/KK P

1 Intitulé du projet

Restauration des tourbières de la Tuile et des Pradeaux dans le cadre du développement d'un site naturel de compensation, restauration et renaturation

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CDC BIODIVERSITE

Raison sociale

SAS CDC BIODIVERSITE

N° SIRET

50163958700036

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LOURADOUR

Prénom(s)

MARIANNE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restauration écologique de la tourbière de La Tuile (10 ha) et d'une partie de la tourbière des Pradeaux (3 ha restaurés sur 5 ha) en neutralisant l'effet drainant des fosses présents sur les tourbières, et en défrichant 24,66 ha de jeunes pessières pour réduire l'effet de pompage de l'eau des arbres sur la tourbière suivi de la restauration de landes caractéristiques de la zone Natura 2000 les "Monts du Forez". Le projet s'inscrit dans le site Natura 2000 "Monts du Forez". Il est en conformité avec les objectifs de celui-ci et notamment (1) "Maintenir ou restaurer les landes et pelouses par une agriculture extensive et équilibrée", (2) "Préserver les petits écosystèmes sensibles", et (3) "Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés". Le site était situé en zone d'estive jusqu'en 1969, date de création des fosses de drainage pour faciliter la plantation des parcelles en épicéas. La plantation sur les tourbières n'a pas abouti, et les plantations d'épicéas réalisées autour des tourbières sont dans un état de santé relativement faible. L'agrement du site en SNCRR vise la création de certificats de biodiversité (action volontaire), aucune unité de compensation écologique ne sera créée : aucune espèce, aucun habitat et aucune fonctionnalité ne seront ciblés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise plusieurs objectifs écologiques : - La restauration des fonctionnalités hydrauliques des tourbières de La Tuile et des Pradeaux à travers la neutralisation des fosses de drainage présents dans les tourbières et le défrichement d'une partie de la plantation d'épicéas qui puise l'eau des tourbières. - La limitation des rejets de CO₂ et la restauration des capacités de stockage du carbone des tourbières à long terme. - La non-dégradation / la restauration des habitats présents sur les tourbières en fonction des possibilités permises par l'état actuel des tourbières et leur évolution projetée sans travaux de restauration. - La restauration de pâturages caractéristiques des Monts du Forez (zone Natura 2000 FR8301030) par le défrichement d'une plantation d'épicéas. - La restauration des continuités écologiques entre les zones d'estive au nord et au sud du site. - La diversification des pessières restantes sur le site grâce à la régénération naturelle des boisements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux liés aux tourbières (2027) : - Suppression des fosses selon leur priorité (barrages, remblaiement des tronçons court-circuités jusqu'au niveau du terrain naturel) et remise du cours d'eau dans son lit initial. Maintien d'un écoulement naturel du cours d'eau mais non accéléré par les fosses. Sur la tourbière de la Tuile, 46 barrages sont prévus d'être réalisés et plus de 2600 m de fosses seront comblés ; sur la tourbière des Pradeaux : 12 barrages seront réalisés et 750 m de fosses seront comblés. - Suppression des lisières boisées des plantations d'épicéas pour une surface d'emprise de 1,1 ha dans les tourbières. - Opérations de décapage très localisées sur les zones de végétation très dégradées et asséchées. Travaux liés à la restauration d'estive : - Défrichement des plantations et évacuation des remanents, remise en estive (souches laissées en place, léger griffage du sol) - Calendrier : éclaircies en 2026 et coupe rase en 2030 Travaux liés à la diversification des plantations : - Diriger les plantations restantes (environ 20ha) vers une trajectoire de forêt diversifiée et irrégulière : sélection et encouragement de régénération naturelle autochtone, pratiques sylvicoles favorisant une irrégularisation des peuplements - Interventions en couvert continu, éclaircies douces, possibilité d'enrichissements ponctuels en essences locales - Opérations sylvicoles et travaux divers hors périodes de nidification et sur sol sec et non détrempé - Calendrier : éclaircies en 2026 et 2032, coupe de cloisonnement en 2026, coupes d'amélioration en 2032 et en 2038

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après les travaux de restauration, il n'est prévu aucune intervention sur les tourbières. Une surveillance pour s'assurer de l'absence de pression (pâturage, fréquentation) sera réalisée et des clôtures seront implantées pour éviter la divagation du bétail dans les tourbières. Après le défrichement des pessières et la restauration des pâturages, un pâturage extensif sera mis en place avec un éleveur, au plus tôt 5 ans après la coupe rase soit en 2035. Les pessières restantes seront gérées grâce à un plan simple de gestion basé sur des actions permettant la régénération naturelle du boisement avec comme objectif une forêt diversifiée à la place des plantations d'épicéas existantes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement / déclaration loi sur l'eau (3350) / évaluation Natura 2000 : 2 sites à proximité FR830103 et FR8302040 / Demande d'agrément SNCRR / Dérogation espèces protégées Buxbaumie verte dans les boisements

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie site du projet Superficie des tourbières restaurées Superficie massif forestier propriété de CDC Biodiversité Superficie massif forestier défriche Superficie du massif forestier conservé (diversification)	(ha, 56.55) (ha, 16) (ha, 40) (ha, 24.66) (ha, 15.89)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe dans 2 zones ZNIEFF : - type I « Hautes Chaumes des Pradeaux » (830005442) avec un interet lie aux tourbieres et aux milieux semi-ouverts montagnards. - type II« Haut Forez » (830007454) caracterisee par des milieux naturels remarquables diversifies comme les "Hautes Chaumes" et les forets de l'etage montagnard narfois narsemees de tourbieres ainsi que par un reseau
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Saint-Antheme est une commune de montagne au titre de la Loi montagne de 1985.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe dans le Parc Naturel Regional du Livradois Forez (PNRLF). L'identification du site pour la restauration des tourbieres a pu etre possible grace a un partenariat entre le PNRLF et CDC Biodiversite. Le PNRLF a travaille sur un projet de restauration dans le cadre d'un contrat Natura 2000 qui n'a pas pu aboutir. Le projet a ete repris par CDC Biodiversite

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les travaux de défrichement ont lieu en dehors de la zone de tourbière. Les travaux de restauration des tourbières font l'objet d'un dossier loi sur l'eau au titre de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (zones humides)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe en partie sur la zone Natura 2000 des "Monts du Forez" (FR8301030). Le projet se rattache aux objectifs (1), (2), (3) du site Natura 2000 (voir reponse a la rubrique 4.1). En aval du site se trouve le site Natura 2000 "Rivieres a Moules perlieres du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon" (FR8302040).
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet se situe a plus de 3km du site classe le "Chateau de la roue" de Saint-Antheme. Le classement des Hautes Chaumes du Forez au titre des sites est sur le point d'aboutir (enquete publique conclue a l'ete 2025). Des echanges ont eu lieu avec la DREAL (Service Mobilite, aménagement et paysage) permettant de confirmer que le projet, qui serait dans le site classe, s'inscrit dans ses

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Grace a la neutralisation de l'effet drainant des fosses, la nappe au niveau de la tourbiere devrait voir son niveau remonter de quelques centimetres. Il s'agit d'un impact positif rejoignant les objectifs du DOCOB du site Natura 2000 "Monts du Forez": "preserver les petits ecosystemes sensibles" dont les tourbieres font parties.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des materiaux d'apport exterieur sont necessaires pour la realisation des barrages (bois) et le comblement des fosses (copeaux et sciure de bois), mais pas d'apport d'elements mineraux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux dans les tourbières éviteront la flore protégée et les habitats naturels à enjeux assez forts (sauf ceux dégradés). Le retour d'expérience des Life Tourbières du Jura sera utilisé. 3 stations de Buxbaumie verte présentes sur du bois mort, dans une zone à défricher, seront déplacées dans une zone forestière préservée. Le Campagnol amphibie est présent sur site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est cohérent avec les objectifs du site N2000 des "Monts du Forez". Les actions de restauration des tourbières, des estives et de régénération de la forêt auront des impacts positifs sur un grand nombre d'habitats. Des impacts négatifs très ponctuels sont attendus sur un seul habitat (91D0) en contexte drainé car des arbres seront coupés s'ils menacent la durabilité des barrages. L'espèce Buxbaumia viridis sera déplacée vers
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	24,66 ha de pessières seront déboisées pour la restauration d'estives mises en pâturage. Ces surfaces forestières redeviendront donc agricoles, similaires à celles préexistantes aux plantations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	D'après le portail Georisques, la commune de Saint Anthème est concernée par les risques pollution des sols et miniers. Le projet n'est pas concerné par des risques ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après le portail Georisques, la commune de Saint-Anthème est exposée à des risques d'inondations, de remontée de nappe, de séisme, de mouvement de terrain, de retrait-gonflement des argiles, de feu de forêts et de radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Uniquement de façon ponctuelle en phase travaux : acheminement des engins et du matériel sur le chantier, évacuation de bois.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au moment de la phase travaux des émissions de CO2 auront lieu (engins, manipulation de la tourbe). de façon ponctuelle. Les tourbières dégradées émettent des émissions de CO2. L'objectif à long terme de la restauration menée est de limiter les émissions de CO2 dues à la dégradation des deux tourbières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La tourbière de La Tuile est entourée de 3 sites archéologiques visibles grâce au Lidar (regroupement de petites dépressions) : 2 sites hors du périmètre du projet dans la zone forestière (à l'ouest et au nord de la tourbière), 1 site au nord-est à la limite du périmètre du projet dans la partie forestière faisant l'objet du défrichement. Ce dernier site sera préservé du défrichement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet engendre des modifications sur les activités humaines : arrêt de la sylviculture sur 24,66 ha (défrichement pessières) et mise en pâturage extensif des estives restaurées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'est pas attendu d'incidences négatives suite à l'évaluation du projet vis à vis : - de la loi sur l'eau puisque le projet présente à pour objectif de restaurer une zone humide dégradée suite à des interventions humaines de drainage puis des tentatives de plantations. - du site Natura 2000 des Monts du Forez puisque la restauration des tourbières, des estives et de la forêt aura des incidences positives sur de nombreux habitats naturels. - du site Natura 2000 des rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon puisque des ouvrages de decantation et de filtration seront mis en aval hydraulique des drains sur lesquels auront lieu les travaux en période de basses eaux. - des espèces protégées puisque les travaux ne seront pas réalisés à proximité ou seront différés dans le temps, les trois stations de Buxbaumie verte seront

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'état initial écologique a permis d'identifier les espèces protégées et patrimoniales, et les enjeux liés à la qualité de l'eau en aval. Les travaux seront réalisés en période de basses eaux et des mesures de réduction mises en œuvre (filtres, dérivation) pour éviter tout impact sur la qualité de l'eau. Les mesures de mise en défens des stations d'espèces à enjeu en phase travaux permettront d'éviter tout impact sur ces espèces. Un écologue sera présent pendant les travaux. L'expérience acquise lors des projets Life tourbière dans le Jura a été exploitée pour concevoir le projet. La Buxbaumie verte fera l'objet d'un déplacement conformément aux recommandations des travaux forestiers. L'ensemble du projet vise la restauration de milieux dégradés par l'activité humaine (drainage, sylviculture) tout en respectant la biodiversité présente. Il s'inscrit dans les objectifs des différentes protections actuelles et futures en restaurant les tourbières et les estives. Dans le cadre de l'agrément SNCRR, des suivis écologiques sont prévus pendant 30 ans à des fréquences adaptées (annuelle les premières années puis plus espacées).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet estime qu'il n'est pas nécessaire qu'une évaluation environnementale soit établie. Le projet porte sur la restauration écologique de deux tourbières, zones humides particulières, dont le sol devrait être saturé en eau et riche en matière organique. Il s'inscrit pleinement dans les plans de gestion des zones protégées au titre de la biodiversité et des paysages qu'il jouxte ou qu'il recoupe. Le projet prend en compte, tant en phases travaux qu'en phase de gestion, les espèces protégées présentes qui s'établissent dans ces deux tourbières, qu'elles soient floristiques ou faunistiques. Le projet ne modifie pas l'usage récréatif actuel du site. Cette restauration est co-construite avec le PNR Livradois-Forez et le CEN Auvergne qui apportent leurs compétences et connaissance dans le cadre d'une convention de partenariat.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

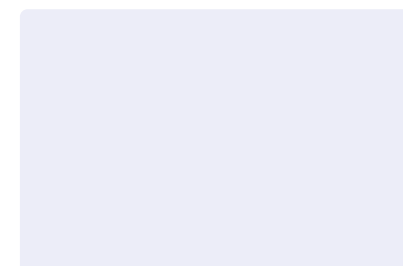
Nom FOLLIET

Prénom Caroline

Qualité du signataire Directrice de l'agence sud-est

À Lyon

Fait le 02-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)